

PROCES - VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du lundi 5 mai 2008
Présidence de Mme Claire Glauser, présidente

La séance est convoquée à 20h00.

Y compris la Présidente, 72 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés : Mmes Alicia Lapaz, Laurence Keller (démissionnaire), Angèle Lara

MM. Pascal Barone, Vincent Dozin, Bernard Hagin, André Kudelski, Michel Monod, Jean-Marc Pilloud, Olivier Rodieux, Philippe Sordet, Alain Vuithier, Claude Weber

Le quorum étant atteint, **la Présidente** déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

Suite à un courriel reçu le 28 avril le point 1 devient assermentation de deux nouveaux conseillers.

1. ASSERMENTATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS

M. Valdo Chabot, du groupe UDC, domicilié au Ch. de Curtinaux 13, qui remplace Mme Laetitia Nieto, démissionnaire, est assermenté.

M. Erich Kaiser, du groupe libéral, domicilié au Ch. du Creux-de-Corsy 107, qui remplace M. Patrick Marguerat, démissionnaire, est assermenté.

La Présidente a reçu le 28 avril la lettre de démission de Mme Laurence Keller. Le vient ensuite sera assermenté à la séance du mois de juin.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 FEVRIER 2008

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

La Présidente a été invitée le 14 mars à partager le verre de l'amitié au Club nautique de Lutry, afin de découvrir la nouvelle remorque acquise grâce à l'aide de la commune.

Le 31 mars elle a assisté à l'inauguration de la garderie nurserie des Moulins.

Le 4 avril elle a reçu copie d'une lettre du FC Vignoble qui organise, pour les festivités du 60^{ème} anniversaire du stade des Ruvines, un tournoi à 6 joueurs le dimanche 29 juin. Il est réservé aux Municipalités, aux membres des Conseils communaux et aux collaborateurs des communes du district Lavaux-Oron. Les personnes intéressées doivent le communiquer à Mme Brentini.

La Présidente a assisté le 18 avril à l'Assemblée générale de la société d'exploitation du Rivage SA, qui a présenté de bons résultats.

Le 24 avril elle a participé à une séance d'information donnée par les TL sur le futur des transports publics dans la région lausannoise.

4. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

Mme Alessandra Silauri et cinq autres signataires déposent un postulat demandant d'étudier l'opportunité d'introduire un financement de l'élimination des déchets basé sur l'impôt et accompagné d'objectifs progressifs, échelonnés dans le temps, fixant le taux de recyclage des déchets à atteindre.

5. PREAVIS MUNICIPAL NO 1131/2008 CONCERNANT L'EXTENSION DU CIMETIERE DE FLON-DE-VAUX – 4EME ETAPE

Au pupitre **Mme Barbara Roulet**, présidente rapporteuse socialiste de la commission lit le rapport.

La majorité des membres de la commission (4 oui et 1 non) demandent d'accepter la conclusion du préavis.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Jean-François Borgeaud a réalisé quelques projections avec les chiffres qui figurent dans le préavis et il arrive à la conclusion qu'il y a 269 places libres. Vu que le taux d'inhumations est de 10% et de 90% pour les incinérations, il faut prévoir 16 tombes par année, la réserve actuelle est donc supérieure aux besoins. Il estime qu'il n'est pas nécessaire de consacrer ¼ de million de francs pour l'extension du cimetière, ni de dépenser 10'000.- francs par année pour l'entretien supplémentaire, et encore moins d'arracher de la vigne en diminuant les espaces verts de la commune.

Mme Barbara Roulet répond que lors de la désaffectation d'un cimetière on procède par terrasses, on ne peut pas calculer le nombre de places qui se libèrent par année. Elle pense que le cimetière va rester vert, entretenu comme un parc au lieu d'avoir de la vigne.

M. Félix Paschoud signale que le préavis prévoit un minimum de 27 places, l'extension du cimetière est prévue sur la base de statistiques et que l'on n'est pas à l'abri d'épidémies ou d'autres catastrophes. L'extension est donc nécessaire.

M. Adalbert Martin trouve que les frais d'honoraires d'ingénieur et géomètres sont très élevés, ils représentent 11% du coût. Il désire savoir si ces frais comportent les travaux d'ancrages.

Mme. Aude Savoy répond que tout est compris. Les 9 ancres ont été réalisés lors de la première étape. Le mandat aux ingénieurs a été donné afin de s'assurer que des ancres supplémentaires n'étaient pas nécessaires pour la deuxième étape.

Elle précise que l'extension est prévue depuis une dizaine d'années. Il faut faire face à une demande croissante de concessions et le cimetière est plein. La Municipalité n'a pas l'obligation légale de fournir des concessions supplémentaires, c'est une question de sensibilité.

La discussion étant close, **le Conseil adopte les conclusions du préavis** (1 contre et 3 abstentions), à savoir :

1. autoriser la Municipalité à exécuter l'extension du cimetière de Flon-de-Vaux- 4^{ème} étape pour un montant de **fr. 248'000. --**
2. admettre le mode de financement proposé.
6. PREAVIS MUNICIPAL NO 1132/2008 RELATIF AU RENOUELEMENT DE L'INSTALLATION DU TRAITEMENT BIOLOGIQUE DE LA STATION D'EPURATION

M. Claude Manoli, président rapporteur du groupe UDC de la commission, lit son rapport, où il précise que les 354'993.- francs de frais font partie des investissements prévus sur 20 ans pour l'augmentation de la capacité de traitement de l'installation.

La commission unanime propose au Conseil d'adopter les conclusions du préavis.

La discussion est ouverte.

Mme Juliette Nappi demande à la Municipalité comment l'appel d'offres a été fait et s'il y eu une comparaison de prix.

Réponse de **Mme Aude Savoy** : la société Techfina a été mandatée par la Municipalité à l'époque où l'on a élaboré le plan général d'épuration des eaux. Cette société est la mandataire pour tout ce qui concerne les travaux lourds sur la STEP. Les prix indiqués sont le résultat d'un appel d'offres effectué par Techfina auprès de différents fournisseurs.

M. Adalbert Martin rappelle qu'il y a deux ans il avait fait une remarque concernant les bourbes déposées à la STEP pendant la période des vendanges par les vigneron. Il souhaiterait que la Municipalité prenne des mesures pour éviter ces dépôts.

M. Willy Blondel répond que chaque année la commune écrit aux vigneron pour le leur rappeler, mais le succès de cette démarche est mitigé.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Conseil adopte les conclusions du préavis à l'unanimité, à savoir :

1. autoriser la Municipalité à procéder au renouvellement de l'installation du traitement biologique de la station d'épuration pour un montant de **fr. 355'000.-**
2. admettre le mode de financement proposé.
7. PREAVIS MUNICIPAL NO 1130/2008 CONCERNANT L'OCTROI DE LA CITOYENNETE D'HONNEUR A M. WALTER MAFLI, ARTISTE PEINTRE LUTRYEN

M. Charles Monod, président rapporteur radical, lit le rapport de la commission, où il est précisé que le fait de remettre la bourgeoisie d'honneur n'engendre pas de coût pour la commune et qu'il s'agit d'un titre honorifique qui ne donne droit à aucun privilège.

La commission accepte le préavis à la majorité avec une abstention.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme Juliette Nappi a été très touchée en lisant l'histoire de M. Maflì, qui en plus de ses qualités artistiques, s'est distingué pour ses qualités humaines et son altruisme. Elle pense que lui accorder la bourgeoisie d'honneur est le minimum que l'on puisse faire.

La parole n'étant plus demandée la discussion est close.

La conclusion du préavis est adoptée par le Conseil par applaudissements, à savoir :

accorder la bourgeoisie d'honneur de la Commune de Lutry à M. Walter MAFLI, fils de Hermina Maflì, né le 10 mai 1915, originaire de Lutry et Rebstein, domicilié à la route de Corsy 14 à la Conversion.

8. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

Réponse au vœu de M. Jean-François Borgeaud relatif aux subventions intercommunales

M. Jean-François Borgeaud remercie la Municipalité pour sa réponse, mais il n'est pas satisfait sur le fond. Il fait la proposition suivante à considérer comme un **vœu** : ajouter une ou deux pages au prochain rapport de gestion en dressant la liste des collaborations intercommunales.

La Présidente rappelle l'invitation à l'inauguration du nouveau poste de police de Lutry et invite les conseillers à s'inscrire.

M. Willy Blondel informe que la Municipalité a reçu il y a trois semaines une statistique des résidents dans la Commune, elle compte 9061 personnes.

Dépôt de préavis

Comptes et gestion de la Municipalité pour l'exercice 2007

Préavis relatif à la modification du plan général d'affectation (PGA), ainsi que du règlement communal sur les constructions et l'aménagement du territoire du 12 juillet 2005, pour la création d'une zone d'utilité publique (secteur EMS Le Marronnier)

M. Willy Blondel annonce un préavis pour la séance du 3 novembre relatif à l'adoption de la convention entre la société RBLs et la Commune de Lutry concernant le réaménagement du secteur du Grand Pont, la vente d'un terrain, l'aménagement d'un giratoire et la création d'un parking public.

Depuis quelques mois la Municipalité est en transactions avec une nouvelle société pour régler le problème routier du Vieux Stand et du futur giratoire.

La Commission des affaires immobilières et la commission consultative des routes seront chargées d'étudier ce préavis et de reporter au Conseil communal.

La Présidente rappelle que lors de la prochaine séance du mois de juin, il faudra nommer la commission de gestion et le bureau du Conseil.

9. DISCUSSION SUR LES MOTIONS ET LES POSTULATS DEPOSES AU POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Alessandra Silauri développe son postulat (appuyé par cinq autres signataires) qui demande d'étudier l'opportunité d'introduire un financement de l'élimination des déchets basé sur l'impôt et accompagné d'objectifs progressifs, échelonnés dans le temps, fixant le taux de recyclage des déchets à atteindre.

Le postulat fait suite à un communiqué de la municipale Mme Aude Savoy dans l'Echomunal, où elle proposait d'instaurer une taxe forfaitaire par habitant ou par ménage. Plusieurs conseillers communaux se sont réunis et se sont posés des questions sur l'opportunité de cette taxe forfaitaire qui n'incite pas au tri et au recyclage des déchets.

Mme Aude Savoy répond que ce n'est pas elle qui veut introduire la taxe, c'est une position de la Municipalité. Les communes ont l'obligation dès le 1^{er} janvier 2009 d'utiliser le principe du pollueur payeur, le financement ne peut plus se faire par le biais de l'impôt.

Le Grand Conseil n'a pas imposé un mode de financement aux communes. Lausanne Région a fait la proposition de financer la gestion des déchets par le biais d'une taxe forfaitaire qui couvrirait le 70% du financement et de maintenir le financement de 30% par l'impôt.

Il n'appartient pas aux communes de faire le choix du financement, le canton devrait en prendre la responsabilité. GEDREL va écrire aux autorités cantonales au nom des communes qui la composent.

M. Roland Dumas trouve que la proposition faite par le postulat arrive trop tôt. Il faut inciter le Conseil d'Etat à faire une proposition qui sera la même pour les 365 communes du canton.

Il propose de présenter la **résolution** suivante :

« Le Conseil communal de Lutry demande que la Municipalité de Lutry informe le Conseil d'Etat que ce n'est pas normal que chaque commune doive étudier et faire appliquer le mode de financement de l'élimination des déchets. Le Conseil communal trouve beaucoup plus judicieux que ce mode de financement soit imposé par l'Etat afin que les 365 communes appliquent le même système. Ceci évitera le tourisme des déchets entre communes qui n'auront pas le même mode de perception ».

M. Denis Aguet soutient le postulat. En attendant que le Conseil d'Etat se prononce, la Municipalité peut réfléchir et chercher des solutions pour l'élimination des déchets.

M. Pierre Bonjour pense que la Commune peut faire preuve de créativité en multipliant les éco-points.

M. Sébastien Rod soutient la résolution de M. Dumas, il faut « renvoyer la balle » au Grand Conseil qui n'a pas pris ses responsabilités.

M. Jean-François Borgeaud propose une solution intermédiaire : considérer le postulat comme urgent et provisoire en attendant la solution au niveau du Canton.

Mme Aude Savoy précise que la Municipalité a renoncé à étudier le financement, mais continue à étudier des solutions pour la gestion des déchets.

Mme Alessandra Silauri considère que la résolution et le postulat sont complémentaires.

M. Gaston Asper désire savoir si d'autres communes ont été approchées concernant la lettre qui va être adressée au Canton. Il serait logique de faire une même lettre pour plusieurs communes.

La discussion est close.

M. Thierry Buche signale que l'adoption d'une résolution ne doit pas contenir une injonction, le texte de M. Dumas donne une injonction à la Municipalité.

M. Roland Dumas accepte de modifier son texte : « demande que la Municipalité » est remplacé par « invite la Municipalité ».

M. Gaston Asper demande si l'on ne peut pas rajouter « d'entente avec les cantons voisins ». La proposition de M. Asper n'est pas prise en considération.

On procède à la votation.

La résolution est acceptée (7 avis contraires et 14 abstentions).

Le postulat est refusé (36 avis contraires et 7 abstentions).

10. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

M. Michel Reigner émet un **vœu** demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité de subventionner les habitants et les entreprises pour tout achat de vélos neufs à propulsion électrique assistée.

M. Willy Blondel répond que les SI sont déjà propriétaires de ce type de vélo, la Municipalité va mettre en place un système pour que les citoyens intéressés puissent les prendre pour faire des essais.

M. Michel Reigner demande si tout le monde pourra bénéficier de ces vélos et si les citoyens pourront les acheter après.

M. Willy Blondel précise que dans une première étape ils seront à disposition pour des essais. Par la suite, en fonction du succès, la Municipalité prendra des décisions en reportant au Conseil communal.

M. Pierre Bonjour explique qu'il existe un règlement du Conseil d'Etat qui classe les communes en 5 catégories selon le degré de compétences attribuées concernant la police de la circulation. Dans le cas de notre police intercommunale, les communes concernées sont classées dans des catégories différentes, certaines d'entre elles n'ont pas de compétences du tout. Il demande à la Municipalité quelles sont les conséquences de cette situation réglementaire pour le travail pratique de la police intercommunale et quelles sont les conséquences en matière de frais réels et de participation financière dans chaque commune.

Réponse de M. Lucien Chamorel : toutes les communes desservies par la police intercommunale ont fait une demande auprès de l'Etat pour avoir une collocation unique en catégorie III. L'Etat doit prendre position sur la validation des contrats de prestations et ensuite il va délibérer sur la collocation en catégorie III.

Mme Juliette Goy informe, concernant le « petit cœur des conseillers », qu'un choix de trois chants a été effectué. Elle invite les personnes intéressées à se réunir au Temple, une demie heure avant la séance du 23 juin.

M. Denis Aguet remarque que le terrain de beach-volley devrait être équipé d'un filet pour éviter que les ballons ne finissent dans le lac.

M. Willy Blondel répond que le préavis accepté par le Conseil communal précisait la mise à disposition d'un terrain à la société de beach-volley sans défigurer le paysage. Aucun filet n'était prévu. Une haie de 1m40 de hauteur va être plantée. Si le problème persiste la Municipalité réétudiera la situation dans un ou deux ans.

M. Dominique Roulet a reçu l'information qui indique que la haie semble être une mesure insuffisante.

L'ordre du jour étant épuisé, **la Présidente** lève la séance à 21h45

La prochaine séance est fixée au 23 juin 2008 à 20h00

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente

La Secrétaire

C. Glauser

P. Brentini